

Calendrier des MECC de Licence 2025-2026 / LS1

Au cours du semestre (date à convenir avec l'enseignant)

- UE6 TD : méthodologie disciplinaire** (Histoire du christianisme moderne) – M. ARNOLD :
Oral sur les textes lus durant le semestre (10 min) (1/5)
- UE7 TD : analyse d'une source historique** (Histoire du christianisme ancien) – G. ARAGIONE :
Exercice préparatoire à l'analyse d'une source historique (1/5)
- UE8 Reconnaissance de l'engagement étudiant** – G. ARAGIONE :
Constitution d'un dossier (1/2)
Entretien sur le dossier (15 min) (1/2)

Validation par l'assiduité (voir ci-dessous les modalités de contrôle de l'assiduité)

- UE2 Initiation à la méthodologie et à la déontologie du travail universitaire** – Th. LEGRAND
Méthodologie : Bien commencer ses études IP – M. WIEGER
Méthodologie : Bien commencer ses études EAD – M. WIEGER

Autoformation

- UE1 Ecri+** – M. VIAL :
Niveau 3 dans chacune des compétences à travailler (à domicile)

Semaine 1 (8-14 septembre)

Semaine 2 (15-21 septembre)

Semaine 3 (22-28 septembre)

Semaine 4 (29 septembre – 5 octobre)

- UE2 Introduction à la théologie protestante :**
Analyse d'un texte court relevant d'un champ disciplinaire au choix de l'étudiant
(4 000 caractères) (à domicile) (1/2)

Semaine 5 (6-12 octobre)

Semaine 6 (13-19 octobre)

- UE1 Allemand théologique** – M. ARNOLD : **OU** **Anglais théologique** – M. KUENTZLER, T. NTIHINYZWA :
Version courte (à domicile) (1/6) Version courte (à domicile) (1/6)
- UE2 Introduction à la théologie protestante :**
Analyse d'un texte court relevant d'un champ disciplinaire au choix de l'étudiant
(4 000 caractères) (à domicile) (1/2)

Semaine 7 (20-26 octobre)

- UE4 Grec I** – M. WIEGER :
Test de connaissances à l'écrit (15 min) (1/5)

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Semaine 8 (3-9 novembre)

- UE3 Hébreu I** – E. SHUALI :
Test de connaissances à l'oral (10 min + 10 min de préparation) (1/3)

UE7 Philosophie – D. FREY :

Analyse d'un texte avec questions (1h) (1/5)

Semaine 9 (10-16 novembre)**UE1 Allemand théologique** – M. ARNOLD : **OU** **Anglais théologique** – M. KUENTZLER, T. NTIHINYZWA :

Oral sur le texte traduit

Oral sur le texte traduit

(10 min, sans préparation) (1/3)

(10 min, sans préparation) (1/3)

UE4 Grec I – M. WIEGER :

Étudiants inscrits en présentiel : Version à l'écrit (1h) (2/5)

Étudiants inscrits en EAD : Version à l'écrit (40 min) avec reprise orale (20 min) (2/5)

Semaine 10 (17-23 novembre)**UE6 Histoire des religions** – Th. LEGRAND :

Questionnaire écrit sur le cours (2h) (2/5)

Semaine 11 (24-30 novembre) (travail personnel)**UE7 Histoire du christianisme ancien** – G. ARAGIONE :

Analyse d'une source historique (4 000-5 000 signes) (à domicile) (1/5)

Semaine 12 (1-7 décembre)**UE1 Préparation à la certification PIX** – Th. LEGRAND :

Travail de mise en forme d'un texte brut (1h) (seconde chance possible) (1/2)

UE5 Introduction à l'Ancien Testament – M. WEINGÄRTNER :

Test de connaissances à l'oral, dont culture biblique (15 min) (1/2)

Semaine 13 (8-14 décembre)**UE7 Histoire du christianisme ancien** – G. ARAGIONE :

Restitution oral du devoir écrit (10 min) suivi d'un temps de questions d'approfondissement (10 min) (1/5)

Semaine 14 (15-21 décembre)**UE4 Grec I** – M. WIEGER :

Étudiants inscrits en présentiel : Version à l'écrit (1h) (2/5)

Étudiants inscrits en EAD : Version à l'écrit (40 min) avec reprise orale (20 min) (2/5)

UE5 Introduction au Nouveau Testament – L. MARULLI :

Test de connaissances à l'oral, dont culture biblique (15 min) (1/2)

VACANCES DE NOËL**Semaine 15** (12-18 janvier)**UE3 Hébreu I** – E. SHUALI :

Test de connaissances à l'écrit (1h30) (1/3)

UE7 Philosophie – F. ROGNON :

Analyse d'un texte avec questions (1h) (1/5)

Semaine 16 (19-25 janvier)**UE3 Hébreu I** – E. SHUALI :

Test de connaissances à l'oral (10 min, sans préparation) : questions sur le test écrit (1/3)

UE6 Histoire du christianisme moderne – M. ARNOLD :

Travail écrit à domicile (15 000 signes) (2/5)

Modalités de contrôle de l'assiduité

(extrait du « Règlement des études et de la scolarité » propre à la Licence de Théologie protestante)

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. **Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.**

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

En cas d'absence à une épreuve

(extrait du « Règlement des études et de la scolarité » propre à la Licence de Théologie protestante)

NB : Tous les contrôles de LS1 sont des épreuves « avec convocation », à l'exception des contrôles auxquels aucune date n'est assignée.

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, s'appliquent les mêmes règles qu'en cas d'absence à une épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique (la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité) ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées : un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Aucune dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation ne peut être accordée.